

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 mai 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DONNÉES STATISTIQUES CONCERNANT LE CHÔMAGE EN
AVRIL

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le bilan épouvantable du gouvernement libéral a des causes profondes. Les Canadiens qui cherchent désespérément des emplois inexistantes savent à quoi l'attribuer: A la politique de croissance nulle des libéraux, à leur politique d'argent cher, à leur politique anti-investissements et au peu d'intérêt qu'ils portent aux questions économiques et à l'emploi.

Les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada sont éloquentes. Notre taux de chômage demeure à 11.4 p. 100 contre 7.8 p. 100 aux États-Unis. Le mois dernier, le chômage chez les jeunes est passé de 18.2 p. 100 à 18.5 p. 100. Le nombre des chômeurs chroniques a doublé depuis trois ans.

Les Canadiens sont en droit de s'attendre à être mieux traités par leur gouvernement. Ils savent que ni les libéraux ni les néo-démocrates ne peuvent leur procurer des emplois. En conséquence, déclenchons des élections et élisons un gouvernement conservateur qui s'occupera de créer des emplois permanents d'un bout à l'autre du pays.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'ÉTÉ ACCÈS-CARRIÈRE—LES MODIFICATIONS
APPORTÉES AU FINANCEMENT

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'automne dernier, le gouvernement du Canada a remanié ses 12 programmes de création d'emplois pour en réduire le nombre à quatre. C'était une heureuse initiative car il devenait plus facile de suivre la marche des programmes et de conseiller nos mandants. Cependant, un aspect de cette concentration a donné lieu à des plaintes d'un certain nombre d'étudiants de l'Université McMaster, dans ma circonscription. Je veux parler du changement de règles qui a été apporté entre l'été dernier et cet été dans le programme Été Canada de stages pour étudiants. Le programme correspondant cette année est le programme d'été Accès-carrière.

Le problème vient des projets dont le financement a été approuvé en principe pour trois ans, l'été dernier, avec

l'entente que les mêmes étudiants seraient réengagés pendant trois étés de suite afin de poursuivre une formation à un niveau supérieur à chaque année. Avec le changement de programme, toutefois, le gouvernement ne paie plus le plein salaire des étudiants, mais seulement 50 p. 100 jusqu'à un maximum de \$3 l'heure pour une semaine de travail de 40 heures. Quand l'employeur est un organisme de charité ou à but non lucratif, il est accordé \$80 de plus par semaine par étudiant pour les frais supplémentaires comme les primes du Régime d'assurance-hospitalisation de l'Ontario.

Ce ne sont plus les mêmes règles qui s'appliquent à des projets qui ont été approuvés en principe pour trois ans. Un certain nombre d'emplois d'étudiants sont de ce fait compromis parce que les universités n'ont pas pu prévoir les sommes nécessaires pour combler la différence dans les subventions. Je recommande donc que le gouvernement verse un supplément de fonds pour les projets qu'en principe on avait consenti à financer pendant trois ans, afin que le plein montant des salaires des étudiants soit assuré jusqu'à la troisième et dernière année.

* * *

LE LOGEMENT

LA DIMINUTION DES MISES EN CHANTIER

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, d'après la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le nombre de mises en chantier a baissé sensiblement dans la plupart des villes du Canada au cours du premier trimestre de cette année. A l'échelle nationale, elles ont diminué pour le deuxième mois consécutif en avril. Suivant le directeur de la statistique de la SCHL, beaucoup d'experts en matière de logement ont révisé à la baisse leurs prévisions pour 1984, retranchant plusieurs milliers de mises en chantier.

Le taux d'escompte a atteint son niveau le plus élevé en deux ans et continue d'augmenter, et les taux hypothécaires suivent le mouvement. En somme, la situation devient critique dans l'industrie du bâtiment. L'augmentation projetée de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, qui doit entrer en vigueur en octobre, ne fera qu'aggraver le problème et causera de nouvelles pertes d'emplois.

Les économistes prédisent une nouvelle récession à la fin de l'année ou au début de 1985. Si nous entrons dans une nouvelle récession avec un million et demi de chômeurs, les conséquences seront catastrophiques pour le ménage Canadien moyen. Il faut aider les Canadiens en maintenant les taux d'intérêt hypothécaires à un niveau raisonnable. Cette mesure aiderait également les travailleurs du bâtiment en leur donnant de l'emploi.